



**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**8 septembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le huit du mois de septembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 2 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (mairie), sous la Présidence de Monsieur Jean-François DELEPAU, Maire.

Nombre de conseillers afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

**Étaient présents** : Jean-François DELEPAU, Corinne HARALAMBON, Romain BRESSAND, Lilian LESCOUZÈRE, Carole LAFENÊTRE, Jean-François PARNAUT, Valentin POULIT, Lorenzo LOZANO CHANCA, Jean-Claude LALANNE, Julien LIQUIERE, Normann LARROQUE NOIRAULT

**Excusés représentés par pouvoir** : Christine FUMERO, Sylvie MALAMAN

**Excusés** : Véronique TRIBOUT, Maximilien VREULZ

**Procurations** : Christine FUMERO à Lilian LESCOUZÈRE, Sylvie MALAMAN à Lorenzo LOZANO CHANCA

**Secrétaire de séance** : Carole LAFENÊTRE

Date de la convocation et date d'affichage : 2 septembre 2022.

Christine FUMERO suit la séance en visio-conférence, mais ne participe pas aux débats.

La séance est ouverte à 19h35 par M. le Maire.

▪ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Vu l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), après délibération, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Carole LAFENÊTRE comme secrétaire de séance.

Vu l'article 2121-15 du CGCT, Marion LAVIDALLE assiste à la séance du conseil municipal en qualité d'auxiliaire pour la secrétaire de séance.

▪ **Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juillet 2022**

Le procès-verbal de la séance du 26 juillet 2022, a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux. Monsieur le Maire demande si ce document appelle des observations de leur part.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 26 juillet 2022

▪ **Modification des modalités d'organisation du marché communal**

Monsieur le Maire et Corinne HARALAMBON, première adjointe, exposent que la fréquentation du marché a diminué au cours de l'année 2022. Suite aux avis recueillis lors des réunions de quartier et après échanges avec les exposants, il est souhaitable de modifier les modalités d'organisation du marché communal.

Il rappelle que la question a été évoquée lors de la séance du Conseil Municipal du 26 juillet 2022 et qu'il avait été convenu que le marché se tiendrait le premier vendredi de chaque mois de 8h00 à 12h00.

Le 2 septembre 2022, s'est tenu le marché sur ce nouveau format. Le Conseil Municipal fait le bilan de cette première matinée afin d'apporter les modifications nécessaires : peu de fréquentation, identique au vendredi après-midi.

Il est suggéré d'accentuer la communication en posant des affiches et créant des flyers qui pourraient être distribués dans les commerces de la commune et des communes voisines.

- ✓ Normann LARROQUE NOIRAUT propose que les flyers soient distribués en même temps que le bulletin communal.
- ✓ Carole LAFENÊTRE propose de contacter la radio locale, France Bleu Gascogne, et le journal Sud-Ouest.
- ✓ Jean-Claude LALANNE souligne que si l'accent est mis sur plus de communication et que le marché est plus fréquenté il faut que les commerçants soient au rendez-vous.
- ✓ Lorenzo LOZANO CHANCA dit qu'il serait bien que les commerçants soient plus nombreux car c'est plus attractif, que la concurrence est bénéfique.
- ✓ Normann LARROQUE NOIRAUT propose de faire du porte-à-porte auprès des administrés les plus âgés.
- ✓ Lilian LESCOUZÈRES suggère que si ce format ne fonctionne pas non plus, il faudrait peut-être s'orienter vers un marché de producteurs deux ou trois fois par an.

Il est proposé que le marché se déroule de 8h00 à 13h00, ces horaires pourraient être réajustés si besoin.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération DEL\_2020\_09\_9, en date du 8 septembre 2020, portant création d'un marché communal ;

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'exposé de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des voix présentes ou représentées,

- De modifier les modalités actuelles d'organisation du marché.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à définir par arrêté les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement intérieur y afférant ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place.

▪ **Demande de subvention de la FNACA**

M. le Maire lit le courrier envoyé par la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA). Il rappelle que la subvention versée en 2021 pour cette association était de 100 €.

Il invite les membres présents à formuler leurs observations avant de procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des voix présentes ou représentées d'accorder 100 € de subvention annuelle à la FNACA.

▪ **Divers / Informations**

➤ **Projet Habitat inclusifs : Convention avec XL Habitats**

*Suite au rendez-vous qui s'est déroulé le 6/09/2022, à la mairie avec M. le Maire, ses adjoints, les représentants de XL Habitat et l'architecte en charge du projet, Lauren LATORRE.*

M. le Maire présente XL Habitat, organisme rattaché au Conseil Départemental des Landes.

Le projet pourrait être réalisé en co-maîtrise d'ouvrage. Cela serait formalisé par une convention passée entre la commune et l'organisme départemental XL Habitats, qui définira les attributions de XL Habitat.

Présentation du contenu de la convention :

- Construction prise en charge pour les 5 habitations et la salle de convivialité
- Entretien des bâtiments
- Les loyers reviendront à XL Habitat
- La priorité sera donnée aux Cazériens, la commune sera consultée.

Cette convention sera accompagnée d'un bail emphytéotique d'environ 50 ans.

Les travaux pourraient débuter en septembre 2023.

Les travaux qui sont à prévoir en priorité sont les raccordements aux différents réseaux car l'UTD programme une réfection de la RD 824 courant d'été 2023.

▪ **Aménagement des Berges de l'Adour**

Une réunion s'est tenue le 8 septembre avec le responsable du chantier pour la société CASAL SPORT pour l'implantation des aires jeux et des agrès du parcours santé. Une dizaine de jours devraient être suffisante pour que ce soit installé et fin septembre 2023, l'aménagement sera achevé (City Park, jeux pour enfants et parcours de santé)

- ✓ Normann LARROQUE NOIRAULT demande s'il est prévu d'arborer le site.
- ✓ Romain BRESSAND, explique que la réglementation en matière de sécurité pour les aires de jeux stipule que l'aménagement paysagé ne doit pas être source de danger. Les espaces de jeux doivent être dégagés en tous sens, autour des équipements.
- ✓ M. le Maire dit que la demande de DETR 2022 a été refusée, beaucoup de dossiers ayant été présentés cette année.

▪ **Cheminement piéton Route des Paloumayres et Rue Marguerite de Foix**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la demande DETR 2022 a été refusée car un élément manquait dans le dossier. Une nouvelle demande sera faite en 2023.

- **MAM Nos petites étoiles : classement du presbytère en ERP**

La Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) Nos petites étoiles va s'installer prochainement dans le Presbytère qui est un logement communal. A cette fin, il est nécessaire de classer ce lieu en Etablissement Recevant du Public (ERP).

Suite au dépôt du dossier auprès du SDIS 40, la commune a reçu un avis favorable (verbal). Cet avis sera formalisé lors d'une prochaine réunion de la commission préfectorale.

- **Eclairage du Lotissement Les Paloumayres**

Le SYDEC a été relancé, les horloges sont en place pour organiser les coupures nocturnes. Il reste la mise en place du compteur ENEDIS.

- **Consommation électrique**

M. le Maire rappelle que les crédits affectés aux dépenses d'électricité étaient de 52000 € dans le budget primitif (BP) 2021, ceux prévus dans le BP 2022 étaient de 55000 €. Vu l'augmentation des prix de l'électricité il est nécessaire de prévoir une Décision Modificative (DM) de 12000 € à 15000 € car les crédits prévus ne seront pas suffisants pour couvrir les dépenses jusqu'au 31/12/2022.

Il est nécessaire de réfléchir à des moyens de réduire la consommation électrique, notamment envisager de généraliser à toutes les zones où cela est possible les coupures de l'éclairage public.

- ✓ Lilian LESCOUZÈRE, adjoint au Maire en charge des bâtiments, dit qu'il faut envisager le changement des lampes actuelles au profit de lampes à LED et sensibiliser les utilisateurs des salles communales (associations) sur cette question.

- **Le Jardin partagé**

Romain BRESSAND dit qu'une réunion sera programmée prochainement avec la commission qui est en charge du suivi de ce projet. Mme Nathalie DOMBLIDES, directrice de l'école de Cazères-sur-l'Adour et Mme Geneviève GAUTHIER, responsable de la médiathèque intercommunale, seront conviées afin de mener une réflexion commune et créer une association qui gèrerait ce jardin. La commune mettra simplement l'espace et les moyens matériel à disposition (remise pour les outils, barrières, récupérateur d'eau de pluie, etc.)

En premier lieu il faut préparer le sol. Ce travail pourrait être fait avec les enfants de l'école afin de les initier à la permaculture.

Ce projet pourrait ainsi être lié avec le projet de déchetterie verte.

- **Bois**

Romain BRESSAND rapporte que 35 stères de bois ont été collectés sur la commune lors des différents travaux d'élagage et d'entretien des arbres sur les parcelles communales.

Ce bois est proposé à la vente à un tarif dérisoire pour les Cazériens. Il précise que ce bois est vendu non fendu

- **Entretien du Gioulé**

Romain BRESSAND fait un point sur l'avancée du travail du Syndicat Adour Midouze suite à la signature de la convention. Il rappelle que certaines zones ne sont pas concernées par la convention car elles appartiennent à des propriétaires privés et que ceux-ci doivent en assurer l'entretien eux-mêmes.

- **Association du quartier Gaverbru**

Carole LAFENÊTRE rapporte que suite aux fêtes patronales 2022, l'association du quartier GAVERBRU souhaite acheter une remorque qui permettra de concevoir les chars pour les prochaines éditions. L'association a sollicité M. le Maire pour entreposer cette remorque dans le hangar « Maisadour », celui-ci a accepté.

▪ **Parcours Terra Aventura**

Corinne HARALAMBON dit que 574 passages de groupes ont été enregistrés depuis l'ouverture du parcours.

▪ **Réunion pour l'établissement du calendrier des manifestations associatives**

Corinne HARALAMBON informe que la réunion se tiendra le mercredi 14/09/2022 à 19h30. Sont conviés les membres de la commission « Animation, culture, sports... » ainsi que l'ensemble des associations Cazériennes.

Après divers échanges, il est convenu de fixer la réunion au 21/09/2022.

▪ **Réunion de la commission « Animation, culture, sports, information, communication »**

Corinne HARALAMBON rapporte que la commission s'est réunie le lundi 5/09/2022 et qu'il a été décidé d'organiser la foire d'automne les 15 et 16 octobre 2022. Elle détaille le programme :

- Samedi 15/10/2022 concours de dessin
- Dimanche 16/10/2022 vide grenier et remise des prix du concours de dessin.

Elle explique que les associations ont déjà été sollicitées pour la tenue de la buvette et un point restauration, deux se sont déjà manifestées.


Elle rappelle que l'aide des élus est sollicitée également.

▪ **Questions diverses**

- Lorenzo LOZANO CHANCA demande si une synthèse des réunions de quartier a été faite.
  - Elle est en cours.
- Il demande ensuite à quelle date est programmée le changement des candélabres Place de l'Ancienne Bastide
  - La commune est en attente d'un devis du SYDEC
- Il souligne que le Conseil Municipal était peu représenté lors de la messe pour la fête patronale. Il dit que le Conseil Municipal doit amener une émulation qui fédèrera tout le village.
  - M. le Maire dit qu'il accentuera la communication auprès des élus pour les prochaines éditions.
- Normann LARROQUE NOIRAULT rappelle que M. le Maire et ses adjoints ne doivent pas hésiter à solliciter les conseillers municipaux afin qu'ils puissent les assister dans certaines missions.

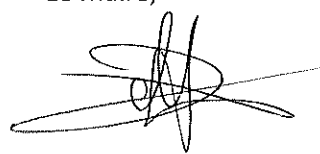
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le secrétaire de séance,



Carole LAFENÊTRE

Le Maire,



Jean-François DELEPAU